

ANR INFO 16-26

24 Juin 2016

A tous les Présidents, Administrateurs et Suppléants

Chers collègues,

Le 9 juin 2016, Daniel CATZARAS, Président Général de la Fédération Sportive des ASPTT, et Félix VEZIER, Président National de l'ANR, ont signé une Convention de partenariat. A ce titre et dès la nouvelle saison sportive 2016/2017, la FSASPTT s'engage, pour les activités listées ci-après, à **offrir la licence fédérale ASPTT aux adhérents ANR issus de La Poste ainsi qu'à leurs ayants droit**. Additionné à l'offre Sport et Culture de La Poste, dont ils peuvent également bénéficier, cela peut leur ouvrir la pratique du sport à un coût proche de la gratuité (En fait, la cotisation de la partie club reste à charge).

Compte tenu des bienfaits de l'activité sportive, démontrés par toutes les études médicales, sur le bien-être, la prévention des maladies et la contribution aux traitements médicaux, la FSASPTT offre la possibilité de pratiquer les activités suivantes :

- Randonnée pédestre (activité cardio-vasculaire)
- Marche nordique (activité cardio-vasculaire)
- Cyclotourisme (activité cardio-vasculaire)
- Gym/Bien-être (Yoga, Pilates)
- Renforcement musculaire (prévention atrophie musculaire)
- Atelier équilibre (prévention des chutes)

A noter que cette offre est valable sur le territoire métropolitain et dans les DOM-TOM. Elle n'est pas accessible aux collègues issus d'Orange – qui disposent par ailleurs d'offres dans le cadre du CE-Retraités – car cette Convention a été réalisée sous les auspices de la DNAS.

Pour que les adhérents trouvent rapidement le club le plus proche de leurs domiciles, il suffit d'aller sur l'adresse suivante : <u>Carte des clubs ASPTT</u>

Les licenciés y retrouveront toutes les informations sur les clubs ASPTT :

- Le contact mail et téléphone pour prendre contact
- Le lien vers son site internet avec les activités pratiquées

Afin de bénéficier de la gratuité de la licence, les adhérents issus de La Poste doivent fournir, lors de leur inscription dans un club ASPTT, un justificatif prouvant qu'ils ont été postiers ainsi que — si possible - leur identifiant RH composé de 3 lettres et 3 chiffres. Ces **informations sont présentes sur les anciens bulletins de paye.**

Les clubs sont informés de cette démarche afin qu'elle soit effective pour la rentrée sportive. Ainsi, avec vos justificatifs, vous bénéficiez immédiatement de sa gratuité.

La Secrétaire Générale

Multon

Le Président National

Marie Claude Vattement

Félix Vézier